

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les titres visés n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine intitulée United States Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et des lois applicables sur les valeurs mobilières des États américains. Le présent document d'offre ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de ces titres aux États-Unis. « États-Unis » a le sens qui lui est attribué dans le Règlement S en vertu de la U.S. Securities Act.

DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

4 novembre 2024

MINES ABCOURT INC.



1. RÉSUMÉ DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

- Placement:** Mines Abcourt Inc. (la « société ») offre un maximum de 36 363 637 unités (chacune, une « unité ») au prix de 0,055 \$ l'unité, pour un produit brut maximal de 2 000 000 \$ (le « placement ») dans le cadre d'un placement privé dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan conformément à la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*.
Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la société (une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire additionnelle (une « action sous-jacente ») au prix de 0,08 \$ pour une période 36 mois suivant la date de clôture (telle que définie ci-dessous).
- Prix d'offre:** 0,055 \$ l'unité (le « prix d'offre »)
- Montant du placement:** Jusqu'à 2 000 000 \$ (jusqu'à 3 000 000 \$ si l'option des placeurs (telle que définie aux présentes) est exercée en totalité pour des unités supplémentaires). Il n'y a pas de montant minimum de produit brut qui doit être levé dans le cadre du placement.
- Date de clôture:** Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 26 novembre 2024 (la « date de clôture ») ou à toute autre date convenue entre la société et les placeurs pour compte (tels que définis ci-dessous).

Bourse: Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (« **TSXV** ») sous le symbole « **ABI** ».

Dernier cours de clôture : Le 1 novembre 2024, Dernier jour de négociation avant la date de ce document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV était de 0,06 \$.

La société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la société déclare ce qui suit:

- *Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.*
- *Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.*
- *Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 5 000 000 \$.*
- *Elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.*
- *Elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.*

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la société. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les attentes de la société concernant l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; et la réalisation du placement et la date de cette réalisation; la réalisation du placement accreditif concurrent; et la réalisation des objectifs d'affaires de la société ainsi que leurs l'échéancier, les coûts et les bénéfices qui y sont liés. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et aux performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations actuellement disponibles à la société. De tels énoncés prospectifs et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives, notamment, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux risques inhérents à l'exploration minière, la volatilité des prix, la disponibilité du financement externe à des conditions acceptables ou pas du tout, la possibilité que les résultats futurs de l'exploration ne soient pas conformes aux attentes de la société, l'augmentation des coûts, la conformité environnementale, les changements dans la législation et la réglementation environnementales et autres réglementation locale, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, les changements dans les conditions économiques et politiques et d'autres risques liés à l'industrie de l'exploration et du développement miniers ; ainsi que les risques énoncés dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats actuels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats actuels diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Pour plus d'informations sur la société et les risques et défis de ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la société qui sont disponibles sur www.sedarplus.ca. La société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et informations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de circonstances changeantes ou autres.

INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

M. Robert Gagnon, géo., et vice-président exploration de la société, a revu et approuvé l'information scientifique et technique contenue dans ce document d'offre. M. Gagnon est une personne qualifiée aux fins de la conformité avec le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

DEVISE

Sauf indication contraire, toutes les références à « \$ » ou « dollars » dans ce document d'offre se rapportent à des dollars canadiens.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La société est une société canadienne d'exploration possédant des propriétés stratégiquement situées dans le nord-ouest du Québec, Canada. La société détient le moulin et la mine d'or Géant Dormant dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (le « **projet Géant Dormant** ») où elle concentre ses activités.

Développements récents

Le 15 décembre 2023, la société a annoncé la clôture d'un placement privé sans intermédiaire de 6 250 000 unités de la société à un prix de 0,04 \$ l'unité pour un produit brut total de 2 580 150 \$.

Le 27 novembre 2023, la société a annoncé une entente avec une compagnie d'assurance canadienne pour fournir des cautionnements au gouvernement du Québec conformément aux exigences des plans de restauration approuvés par le gouvernement du Québec pour les obligations environnementales des sites miniers Elder et Géant Dormant, totalisant 5 867 786 \$. En vertu de l'entente, la société a fourni une lettre de crédit garantie par une garantie en espèces de 2 933 893 \$ et le paiement d'une prime annuelle.

Le 30 janvier 2024, la société a annoncé l'intersection de 14,79 g/t d'or sur 4 mètres dans une nouvelle zone de sa propriété Flordin dans la région de Lebel-sur-Quévillon (le « **projet Flordin** »). Un total de 1 512 mètres de forage a été complété (8 trous) à l'automne 2023 dans le secteur est de la propriété. L'objectif principal de cette campagne de forage était de valider et de confirmer la présence de nouvelles zones aurifères à haute teneur situées près de la surface, identifiées par le trou FL-18-254 réalisé en 2018. Le trou FL-23-265 a intersecté deux zones minéralisées en or dans un intervalle de 36 à 52 m. La première zone minéralisée a donné 3,58 g/t d'or sur 4 m de 36 à 40 m, et la seconde a donné 14,79 g/t d'or sur 4 m de 48 à 52 m. La minéralisation consiste principalement en de la pyrite cubique fine disséminée dans un basalte cisailé, fortement hématisé et ankérisé. Ce type de minéralisation ne semble pas être associé aux veines et veinules de quartz-carbonate tendues et cisillées qui sont reconnues comme le principal composant de la minéralisation aurifère contenue dans le gisement Flordin (1 530 000 tonnes mesurées et indiquées à 2,15 g/t d'or pour un total de 107 000 onces, publié le 29 juin 2023 dans un rapport d'InnovExplo intitulé « NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Flordin Project, Québec, Canada » et disponible sur SEDAR+).

Le 13 février 2024, la société a commencé à traiter des matériaux du dépôt Pershing Manitou à son moulin Géant Dormant, détenu à 100 %. La société a traité les matériaux jusqu'à la fin avril 2024.

Entre le 26 mars et le 27 juin 2024, la société a clôturé cinq tranches d'un placement privé d'unités au prix de 0,05 \$ l'unité pour un produit brut total de 4 421 720 \$, ce qui a entraîné la création d'un nouvel actionnaire dominant (tel que ce terme est défini par les politiques de la TSXV) de la société, à savoir François Mestrallet, administrateur de la société, par l'intermédiaire de la SARL MF.

Le 3 juin 2024, la société a annoncé les résultats de forage de 17 trous de forage au projet Géant Dormant totalisant 2 005 mètres dans la zone DAC 5. Ces forages sont utilisés pour optimiser le plan minier du secteur DAC 5 accessible en 2024 pour le début de l'extraction. Le résultat le plus significatif était de 91,8 g/t d'or sur 0,5 mètre dans le trou 29-269.

Le 8 juillet 2024, la société a annoncé l'exercice complet par Québec LaFleur Minerals Inc. (« **LaFleur** ») d'une option accordée par la société le 17 juin 2024 pour acquérir un intérêt de 100 % dans 141 claims miniers détenus par la société et couvrant environ 5 579 hectares. La propriété optionnée comprenait des portions des projets Courville et Abcourt Barvue, à savoir les secteurs Jolin (Courville) et Bartec (Abcourt-Barvue). LaFleur a payé 500 000 \$ en espèces et a émis 4 299 211 actions à la société à un prix réputé de 0,3489 \$ par action. À la suite de l'exercice de l'option par LaFleur, la société conserve une redevance NSR de 2 % applicable à certains claims miniers composant la propriété, et LaFleur assume les obligations de la société concernant certaines redevances actuellement en vigueur.

Le 25 juillet 2024, la société a clôturé un placement privé sans intermédiaire de 112 500 000 unités de la société au prix de 0,04 \$ l'unité pour un produit brut de 4 500 000 \$, ce qui a fait de M. Nouredine Mokaddem un nouvel actionnaire dominant (tel que ce terme est défini par les politiques de la TSXV) de la Société.

Le 21 août 2024, la société a annoncé la découverte d'une nouvelle zone à partir des résultats les plus récents d'échantillonnage en rainures de trois décapages mécaniques réalisés à proximité du dépôt Cartwright sur le projet Flordin. L'intersection la plus significative obtenue provient du décapage n° 2, rainure n° 6, qui est de 22,7 g/t d'or sur 7 mètres, incluant 161,9 g/t d'or sur 0,5 mètre.

Le 10 octobre 2024, la société a clôturé un placement privé sans intermédiaire de 20 866 666 unités de la société au prix de 0,06 \$ l'unité pour un produit brut de 1 252 000 \$, accueillant ainsi NQ Investissement Minier comme nouveau actionnaire de la société.

Le 21 octobre 2024, la société a annoncé l'agrandissement du décapage près de Cartwright à partir des résultats d'échantillonnage en rainures les plus récents de la deuxième phase de décapage réalisée en septembre-octobre 2024. La phase 2 a permis de relier ensemble les décapages n° 2 et 3 de la première phase de travaux réalisée à l'été 2024 avec le décapage Cambior réalisé à la fin des années 80. L'intersection la plus significative provient de la rainure 11, qui est de 10,4 g/t d'or sur 12 mètres, incluant 29 g/t d'or sur 4 mètres.

Faits importants

En plus des unités offertes dans le cadre du placement, la société offre jusqu'à 46 153 846 actions ordinaires de la société (chacune, une « **action accréditive** ») qui se qualifieront comme « actions accréditives » telles que définies au paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et au sens de ce terme dans la *Loi sur les impôts* (Québec) à un prix de 0,065 \$ par action accréditive pour un produit brut total pouvant atteindre 3 000 000 \$ (excluant l'option des placeurs (telle que définie aux présentes)) (le « **placement accréditif concurrent** »). Les actions accréditives seront soumises à une période de rétention légale au Canada se terminant quatre mois et un jour suivant leur émission. Les investisseurs sont invités à consulter leurs propres conseillers juridiques à cet égard. Le placement accréditif concurrent devrait se clôturer simultanément avec le placement ou à toute autre date convenue entre la société et les placeurs pour compte.

Les placeurs pour compte disposent d'une option (l'« **option des placeurs** ») pouvant être exercée en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la date de clôture, pour vendre jusqu'à 1 000 000 \$ supplémentaires de toute combinaison d'unités et d'actions accréditives à leurs prix d'offre respectifs.

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'ait été divulgué ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La société prévoit utiliser le produit net du placement, ainsi que les fonds recueillis dans le cadre du placement accréditif concurrent et de l'option des placeurs (le cas échéant), pour des activités d'exploration et de développement au Projet Géant Dormant, ainsi que pour des activités d'exploration au Projet Flordin dans ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec.

Objectifs commerciaux et jalons	Échéancier visé	Coût projeté
Réaliser un sondage géophysique au projet Flordin	31 décembre 2024	60 000 \$
Réaliser un programme de forage de 10 000 m au projet Flordin	31 octobre 2025	2 000 000 \$
Réaliser un programme de forage de 5 000 m au projet Géant Dormant	30 novembre 2025	1 500 000 \$

3. EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse du placement et du placement accréditif concurrent	Dans l'hypothèse du placement, du placement accréditif concurrent et de l'option des placeurs
A	Montant à recueillir en vertu du placement	2 000 000 \$	3 000 000 \$
B	Commissions de placement et frais ⁽¹⁾	120 000 \$	180 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	50 000 \$	50 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	<u>1 830 000 \$</u>	<u>2 770 000 \$</u>
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	715 500 \$	715 500 \$
F	Sources de financement supplémentaires ⁽²⁾	2 820 000 \$	2 820 000 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	5 365 500 \$	6 305 500 \$

Notes :

- (1) En supposant qu'il n'y ait aucune vente en vertu de la liste du président (telle que définie ci-dessous).
- (2) En supposant la réalisation du placement accréditif concurrent pour un produit brut de 3 000 000 \$, net d'une commission en espèces de 180 000 \$ (représentant 6 % du produit brut, en supposant qu'il n'y ait aucune vente en vertu de la liste du président).

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse du placement et du placement accréditif concurrent	Dans l'hypothèse du placement, du placement accréditif concurrent et de l'option des placeurs
Sondage géophysique	60 000 \$	60 000 \$
Forage de 5 000 m au projet Géant Dormant	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Forage de 10 000 m au projet Flordin	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Forage additionnel de 2 500 m au projet Flordin	-	500 000 \$
Frais généraux et d'administration	1 200 000 \$	1 200 000 \$
Fonds de roulement	605 500 \$	1 045 500 \$
Total: égal à la ligne G du tableau précédent	5 365 500 \$	6 305 500 \$

La répartition mentionnée ci-dessus représente les intentions de la société quant à l'utilisation du produit en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la société. Bien que la société ait l'intention d'utiliser le produit du placement tel qu'indiqué ci-dessus, des circonstances pourraient survenir où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait différer sensiblement de ce qui précède, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront de plusieurs facteurs, y compris la capacité de la société à exécuter son plan d'affaires et ses objectifs de financement.

La société a enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation et a déclaré une perte nette de 11 585 571 \$ pour l'exercice clos le 30 juin 2024. La société prévoit que les flux de trésorerie négatifs d'exploitation se poursuivront et, dans la mesure où la société enregistre des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation dans les périodes futures, le produit net du placement pourrait être utilisé pour financer ces flux de trésorerie négatifs d'exploitation dans les périodes futures.

Les états financiers annuels les plus récents de la société incluaient une note sur la continuité d'exploitation. Étant donné que la société est en phase d'exploration, la recouvrabilité des montants pour l'exploration et l'évaluation des actifs et la capacité de la société à poursuivre son exploitation dépendent de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire pour continuer l'exploration, l'évaluation, le développement et finalement la cession de ces actifs. Le placement vise à permettre à la société de continuer à explorer ses propriétés et ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note de continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Produit de financements au cours des 12 derniers mois	Utilisation projetée du produit	Utilisation réelle des fonds
15 décembre 2023 : placement privé d'unités pour un produit brut total de 2 580 150 \$.	Le produit net était destiné à être utilisé à hauteur de 60 % pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant et à 40 % pour le fonds de roulement et les fins générales de la société.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été utilisé à hauteur de 60 % pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant et à 40 % pour le fonds de roulement et les fins générales de la société.
27 juin 2024 : placement privé d'unités pour un produit brut total de 4 421 720 \$.	Le produit net était destiné à être utilisé pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant et pour le fonds de roulement et les fins générales de la société.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été entièrement utilisé pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant et pour le fonds de roulement et les fins générales de la société.
25 juillet 2024 : placement privé d'unités pour un produit brut de 4 500 000 \$.	Le produit net était destiné à être utilisé pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été entièrement utilisé pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant.
10 octobre 2024 : placement privé d'unités de la pour un produit brut de 1 252 000 \$.	Le produit net était destiné à être utilisé pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant.	Aucune variation par rapport à l'emploi projeté. Le produit net a été entièrement utilisé pour faire progresser les activités de développement et d'exploration du projet Géant Dormant.

4. FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Red Cloud Securities Inc., pour son propre compte et celui d'un syndicat de placeurs pour compte (ci-après collectivement désignés les « **placeurs pour compte** »), agira en qualité de placeur pour compte sur la base d'un placement « au mieux des efforts » dans le cadre du placement et du placement accreditif concurrent.

En contrepartie de leurs services, les placeurs pour compte recevront une commission en espèces représentant 6 % du produit brut du placement et du placement accreditif concurrent (sous réserve d'un taux réduit à 3 % l'égard des ventes, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, faites auprès d'investisseurs inclus à la liste du président (la « **liste du président** »)), incluant le produit brut résultant de l'exercice de l'option des placeurs, le cas échéant.

La société émettra également aux placeurs pour compte un nombre de bons de souscription non-transférables (les « **bons de souscription des placeurs** ») égal à 6 % du nombre d'unités et d'actions accreditives

(collectivement, les « **titres offerts** ») vendues aux termes du placement et du placement accordé concurrent (sous réserve d'un nombre réduit à 3 % l'égard de ventes, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, de titres offerts à des investisseurs inclus à la liste du président), incluant le produit brut résultant de l'exercice de l'option des placeurs, le cas échéant. Chaque bon de souscription des placeurs permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix d'offre pendant une période de 36 mois.

Les placeurs pour compte se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la société, elle n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » aux placeurs pour compte, au sens où ces termes sont définis dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

5. DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fautive ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fautive ou trompeuse, vous pouvez opposer à la société l'un des droits suivants:

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fautive ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissez la nature fautive ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres. Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur ?

Vous pouvez accéder au dossier d'information continue de la société à www.sedarplus.ca ou au site Web de la Société à www.abcourt.ca.

Les investisseurs potentiels devraient lire ce document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et autres de leur investissement.

7. DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 4 novembre 2023, révèle tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

En date du 4 novembre 2024.

(s) Pascal Hamelin

Pascal Hamelin
Président et Chef de la direction

(s) Christine Lefebvre

Christine Lefebvre
Chef de la direction financière